



# Fiche signalétique

Date d'émission : 25-janv.-2023

Date de révision : 29-Aug-2024

Version 2

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit Outshine All In

### Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-350-CA-FR

Synonymes None

Numéro(s) d'enregistrement 35082 (Pest Control Products Act)

N° ID/ONU NA1993

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fabricant

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300-191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1  
1-855-264-6262

#### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International) Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group: 1-877-250-9291

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect Liquide ambre

État physique Liquide

Odeur Paint-like odor

### Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4

**Mot indicateur****Danger****Mentions de danger**

Nocif en cas d'ingestion

Peut provoquer une allergie cutanée

Susceptible de provoquer le cancer

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Liquide combustible

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**Autres informations**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Substance

#### Synonymes

Outshine All In.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
MCPA, 2-ethylhexyl ester	29450-45-1	46-52	-	-
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	12-16	-	-
1-Methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate	81406-37-3	12-16	-	-
Propylene carbonate	108-32-7	4-6	-	-
C10 Amide	14433-76-2	4-6	-	-
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	90194-26-6	1-4	-	-
Petroleum Distillates, Hydrotreated light	64742-47-8	1-3	-	-
2-Ethylhexanol	104-76-7	1-3	-	-
Florasulam	145701-23-1	0.1-1	-	-

### 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

#### Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (indiquer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Secouriste: Faites attention à l'autoprotection!.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement à grande eau. Après le rinçage initial, enlever les lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Gardez les yeux ouverts tout en rinçant. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Consulter un médecin s'il y a lieu.

#### Inhalation

Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Appeler un médecin.

#### Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

#### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

#### Symptômes

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

#### Note aux médecins

Traiter en fonction des symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Eau pulvérisée. Mousse antialcool. Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau. Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Oui.
<b>Équipement de protection particulier pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions personnelles</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.
---------------------------------	--

### Précautions relatives à l'environnement

<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
--	---

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Si sans risque, arrêter la fuite. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.
<b>Références à d'autres sections</b>	Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation sans danger. Consulter la section 8 pour plus de renseignements.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

<b>Conseils sur la manutention sécuritaire</b>	Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou la brume. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser avec une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
--	---

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

<b>Conditions d'entreposage</b>	Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Stocker à l'écart des autres matières.
---------------------------------	--

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Paramètres de contrôle**

<b>Limites d'exposition</b>	Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.
-----------------------------	---

**Contrôles techniques appropriés**  
**Mesures d'ingénierie**

Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Aucun équipement de protection particulier requis.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun équipement de protection particulier requis.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.
<b>Considérations générales sur l'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Liquide ambre
<b>Couleur</b>	Ambre
<b>Odeur</b>	Odeur de peinture

**Seuil de perception de l'odeur** Non déterminé

<b>Propriété</b>	<b><u>Valeurs</u></b>	<b><u>Remarques • Méthode</u></b>
<b>pH</b>	3.3-4.3	

<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition et plage d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point d'éclair</b>	84 °C / 183.2 °F
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Liquid-Not applicable
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	1.003-1.103
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Non déterminé
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Non déterminé
<b>Coefficient de répartition</b>	Non déterminé
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé
<b>Viscosité cinématique</b>	11.12 mm <sup>2</sup> /s
<b>Viscosité dynamique</b>	Non déterminé
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé.
<b>Propriétés comburantes</b>	10% Potassium permanganate.

**Autres renseignements**

<b>Point de ramollissement</b>	Non déterminé
<b>Masse moléculaire</b>	Non déterminé
<b>Teneur en COV</b>	Aucune donnée disponible
<b>Masse volumique du liquide</b>	Non déterminé
<b>Masse volumique apparente</b>	Non déterminé

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Pas réactif dans des conditions normales.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Renseignements sur le produit**

<b>Contact avec les yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Éviter le contact avec la peau.
<b>Inhalation</b>	Ne pas inhaler.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

**Toxicité aiguë**

<b>ETAmél (orale)</b>	1098 mg/kg
<b>ETAmél (cutané)</b>	>2000 mg/kg
<b>ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)</b>	>2.18

**Toxicité aiguë inconnue**

Aucun renseignement disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
MCPA, 2-ethylhexyl ester 29450-45-1	= 1300 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 5.05 mg/L ( Rat ) 4 h
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 590 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
1-Methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate 81406-37-3	= 3162 mg/kg ( Rat )	-	-
Propylene carbonate 108-32-7	= 29000 mg/kg ( Rat )	> 3000 mg/kg ( Rabbit )	-
C10 Amide 14433-76-2	-	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 3550.7 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
2-Ethylhexanol 104-76-7	= 3730 mg/kg ( Rat )	= 1980 mg/kg ( Rabbit )	> 227 ppm ( Rat ) 6 h
Petroleum Distillates, Hydrotreated light 64742-47-8	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Florasulam 145701-23-1	>= 5000 mg/kg ( Rat )	>= 2000 mg/kg ( Rabbit )	>= 5 mg/L ( Rat ) 4 h

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Cancérogénicité</b>	Susceptible de provoquer le cancer.
<b>Danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Polluant marin**

Ce matériau est expédié en tant que polluant marin lorsque l'emballage intérieur/conteneur unique est supérieur à 119 gallons.

**Écotoxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
MCPA, 2-ethylhexyl ester 29450-45-1	EC50: =0.46mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: =0.43mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 3.2 - 4.6mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =3.2mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >0.55mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =0.29mg/L (48h, Daphnia magna)
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	-	LC50: =19mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =2.34mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =1740mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =45mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =41mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =0.95mg/L (48h, Daphnia magna)
Propylene carbonate 108-32-7	EC50: >500mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: >1000mg/L (96h, Cyprinus carpio)	EC50 > 10000 mg/L 17 h	EC50: >500mg/L (48h, Daphnia magna)
2-Ethylhexanol 104-76-7	EC50: =11.5mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: 32 - 37mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >7.5mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 27 - 29.5mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =29.7mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 10.0 - 33.0mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =39mg/L (48h, Daphnia magna)
Petroleum Distillates, Hydrotreated light 64742-47-8	-	LC50: =45mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =2.2mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =2.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-

**Persistence/Dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation**

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
MCPA, 2-ethylhexyl ester 29450-45-1	4.49
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	6.5
Propylene carbonate 108-32-7	0.48
2-Ethylhexanol 104-76-7	2.9

**Autres effets nocifs**

Aucun renseignement disponible.



### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Remarque** S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales

#### DOT

NON RÉGLEMENTÉ si expédié dans des emballages NON EN VRAC (conteneurs simples de moins de 119 gal/ 882 lbs) par transport terrestre

Emballage EN VRAC (contenants individuels de plus de 119 gal/ 882 lb) :

**N° ID/ONU**

NA1993

**Nom officiel d'expédition**

Combustible liquid, n.o.s. (Hydrotreated Naptha)

**Classe (s) de danger relatives au transport**

Comb liq

**Groupe d'emballage**

III

**Polluant marin**

Ce matériau est expédié en tant que polluant marin lorsque l'emballage intérieur/conteneur unique est supérieur à 119 gallons.

#### TMD

L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption de la documentation et des indications de sécurité uniquement pour ce produit et uniquement lorsqu'il est transporté par véhicule routier ou ferroviaire.

#### IATA

**Numéro UN ou numéro d'identification**

UN3082

**Nom officiel d'expédition**

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (MCPA-2-ethylhexyl ester, Fluroxypr-meptyl)

**Classe (s) de danger relatives au transport**

9

**Groupe d'emballage**

III

**Code ERG**

9L

**Dispositions particulières**

A97, A158, A197

**Désignation**

Yes

#### IMDG

**Numéro UN ou numéro d'identification**

UN3082

**Nom officiel d'expédition**

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (MCPA-2-ethylhexyl ester, Fluroxypr-meptyl)

**Classe (s) de danger relatives au transport**

9

**Groupe d'emballage**

III

**EmS-N°**

F-A, S-F

**Dispositions particulières**

274, 335, 969

**Polluant marin**

Oui

#### RID

**N° ID/ONU**

UN3082

**Nom officiel d'expédition**

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (MCPA-2-ethylhexyl ester, Fluroxypr-meptyl)

**Classe (s) de danger relatives au transport**

9

Groupe d'emballage III  
 Dispositions particulières 274, 335, 375, 601  
 Désignation Oui

**ADR**

Numéro UN ou numéro d'identification UN3082  
 Nom officiel d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (MCPA-2-ethylhexyl ester, Fluroxypyromethyl)  
 Classe (s) de danger relatives au transport 9  
 Groupe d'emballage III  
 Code de classification M6  
 Dispositions particulières 274, 335, 601, 375  
 Désignation Oui

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

**INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****Règlements internationaux**

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELI NCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AIIC
MCPA, 2-ethylhexyl ester			X		X			
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	X	X	X		X	X	X	X
1-Methylheptyl [(4-amino-3,5-dichloro-6-fluoropyridin-2-yl)oxy]acetate	X		X			X		
Propylene carbonate	X	X	X	X	X	X	X	X
C10 Amide	X	X	X	X	X	X		X
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivis., calcium salt		X	X	X	X		X	X
Petroleum Distillates, Hydrotreated light	X	X	X		X	X	X	X
2-Ethylhexanol	X	X	X	X	X	X	X	X
Florasulam	X							

**Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA  
HMIS

Risques pour la santé - Inflammabilité -  
Risques pour la santé - Inflammabilité -

Instabilité -  
Dangers physiques -

Dangers particuliers -  
Protection individuelle  
Non déterminé

### Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale
*	Désignation de la peau

Date de révision : 29-Aug-2024

Note de révision: mise à jour réglementaire

### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**